

**Décision portant recevabilité des listes de candidatures et de résultats pour
l'élection des doctorants au sein du conseil
de l'Institut de recherche en droit des affaires et du patrimoine (IRDAP),
de l'université de Bordeaux**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-4 et suivants, L.719-1, L.719-2 et D.719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du département de recherche droit et transformations sociales ;

Vu les statuts de l'IRDAP ;

Vu la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement de la représentation des doctorants au sein du conseil de l'Institut de recherche en droit des affaires et du patrimoine (IRDAP), de l'université de Bordeaux du 10 mars 2026 ;

Considérant les candidatures déposées ;

**Le président de l'université de Bordeaux
DECIDE**

Article 1. Recevabilité des candidatures

Dans le cadre des élections du 28 avril 2026 organisées en vue du renouvellement de la représentation des doctorants au sein du conseil de l'Institut de recherche en droit des affaires et du patrimoine (IRDAP), de l'université de Bordeaux, sont déclarées recevables les candidatures ci-après :

Article 1.1. Collège des doctorants : (Nombre de sièges : 1 titulaire + 1 suppléant)

Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	Mme	FALCHINA	Marie
2	Mme	HALLEY	Mathilde

Article 2. Modalités particulières

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Institut de recherche en droit des affaires et du patrimoine (IRDAP) lorsque le nombre de candidatures déclarées recevable est inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir, ces candidats sont déclarés élus d'office.

Par conséquent, les candidates qui se sont présentées dans le cadre des élections des représentants des doctorants au sein du conseil de l'IRDAP sont déclarées élues d'office en application des modalités particulières.

Article 3. Exécution

La direction générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiée sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 24 avril 2026
Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien Ropiquet
Directeur des affaires juridiques

